

Le sexe faible

Dans la Bible, au livre de la Genèse, Eve a la faiblesse de ne pas résister à la tentation du serpent et cède en goûtant au fruit de la connaissance du bien et du mal, fruit qui s'est par la suite transformé en pomme, mais ça, c'est une autre histoire...

Dès lors, la femme a été considérée comme le sexe faible, faiblesse autant physique que psychologique. Cette expression a servi de prétexte à l'inégalité entre hommes et femmes tout au long des âges. Dans le droit romain, la formule «sexe faible» est utilisée pour qualifier la femme: «Imbecillitas sexus», pour parler comme Jules César!

Or, l'origine étymologique de cette expression en explique davantage qu'on ne pourrait se l'imaginer... Imbecillitas veut dire sans force, ni vigueur, qui est faible et qui ne peut donc pas se défendre. Si l'on décortique le mot, on y découvrira aisément le préfixe «in» signifiant «sans, privé de» (comme dans possible - impossible).

Quant à «becillitas», la racine se trouve dans le terme latin «baculum» qui signifie le bâton. On traduira donc imbecillitas par sans baculum, c'est-à-dire sans bâton.

Et alors? La femme, un sexe sans bâton! Imbecillitas sexus.

Coquins, ces Latins, non? Ainsi, tout s'éclaire. Les hommes, rédacteurs des différents codes légaux se doivent de protéger cette faible créature, ce sexe sans bâton. En Valais, comme ailleurs, au XIXe siècle notamment, le législateur masculin prive la femme de tout droit et de toute capacité juridique.

Mais en 1946, une section de l'Association suisse pour le suffrage féminin est créée dans le Vieux-Pays. Renée de Sépibus, sa présidente, associée à Denise

Paccolat peuvent être considérées comme les premières «suffragettes» du canton. Renée de Sépibus obtient même le soutien écrit du pape Pie XII, favorable à un engagement de la gent féminine dans la société. En 1957, elle encourage aussi les citoyennes d'Unterbach à s'inscrire sur les registres électoraux pour donner leur avis lors d'une votation fédérale sur la protection civile, rendant obligatoire le service d'immeuble pour les individus de sexe féminin: c'est le premier vote des femmes, un premier coup de... bâton dans la fourmière!

● VÉRONIQUE BORGEAT-PIGNAT,
HISTORIENNE

Dans le droit romain, la formule «sexe faible» est utilisée pour qualifier la femme: «Imbecillitas sexus», pour parler comme Jules César!

